

APPEL À PROJETS IMPACT 2024

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Votre projet doit :

- Être porté par un ou des organismes d'intérêt général ou une collectivité locale et/ou territoriale (*qui répondent cumulativement aux trois conditions suivantes : être d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non lucratif, être constitué en association ou en fondation ; ou être une collectivité locale et/ou territoriale*)
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans une des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, solidarité, égalité et développement durable
- Se dérouler dans le courant de l'année 2021
- S'inscrire dans la durée
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructures
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM-CROM)

APPEL À PROJETS IMPACT 2024

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Votre projet doit :

- Le porteur du projet ne peut pas être le porteur d'un autre projet dans le cadre de Impact 2024
- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique.
- Dans le cas de projets de niveau national et régional (voir détails dans le questionnaire de demande de soutien ci-après), être porté par un consortium d'acteurs (entre 3 et 5 organisations).
- Dans le cas de projets de niveau local, être porté au bénéfice d'un public qui dépasse le cercle du public habituel de la structure porteuse du projet